

SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR
REUNION PLENIERE
Vendredi 25 octobre 2013

Présents

M. DALLENNES - Sous-préfet de Bayonne
M. CASTERAN - Directeur DRLP, Préfecture des Landes
M. DAUBAGNA - Adjoint à l'environnement, Mairie Anglet et Président du SPPPI
Mme ESPIAUBE - Maire Boucau, Vice-présidente Agglomération Côte Basque Adour, Présidente de la Commission Environnement
M. BERGE - Conseiller Régionale, Président Commission Infrastructures, Conseil Régional d'Aquitaine
M. PERRET - Adjoint à l'environnement, Mairie de Tarnos
Mme BIRLES - Elue, Commune de Tarnos
M. AGOSTINI - Chef du service Développement et Exploitation du Port de Bayonne/Conseil Régional d'Aquitaine
Mme TUCOULET - Service Environnement, Mairie Tarnos
M. CALMETTES - Service Hygiène et Sécurité, Ville de Bayonne
M. CARRERE - Service Urbanisme, Communauté de Communes du Seignanx
M. FARGUES - Santé-Environnement, ARS DT64
M. STRULLU - Elu en charge des Ports, Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque
M. LAJUSTICIA - Chargé de mission Qualité Sécurité Environnement, Port de Bayonne/Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque (CCIBPB)
M. DUPIN - Chef d'Unité, DDTM64
M. LAGRABE - Officier pompier, SDIS 64
M. ETIENNE - Responsable Santé, Sécurité et Environnement, TURBOMECA
M. DRONEAU - Directeur, SOTRAMAB
M. VIVANT - Directeur LBC
M. TERRASSE - Directeur QSE, CELSA France
M. DAZET - Animateur QSE TIMAC AGRO
M. PARRENO - Directeur Général, MAISICA
M. DUBERT - Responsable Antenne Bayonne, DREAL Aquitaine UT64
M. BOTELLA - Président, Association des Habitants du quartier St Bernard
M. ARDIACO - Administrateur, ADALA
M. ALZARETE - Syndicat des Pêcheurs professionnels
M. DURDEYTE - ZIPADOUR
Mme BEDERE - ECOSCOPE, Logistique et Animation des travaux du SPPPI

Excusés

M. JACOB - Sous-préfet de Dax représenté par M. CASTERAN
M. UTHURRY - Conseil Régional d'Aquitaine
M. CORNILLET - TIMAC AGRO
M. ZION - SDIS 40

Documents en ligne :

Présentation de la réunion
Présentation TURBOMECA

Ouverture de la séance

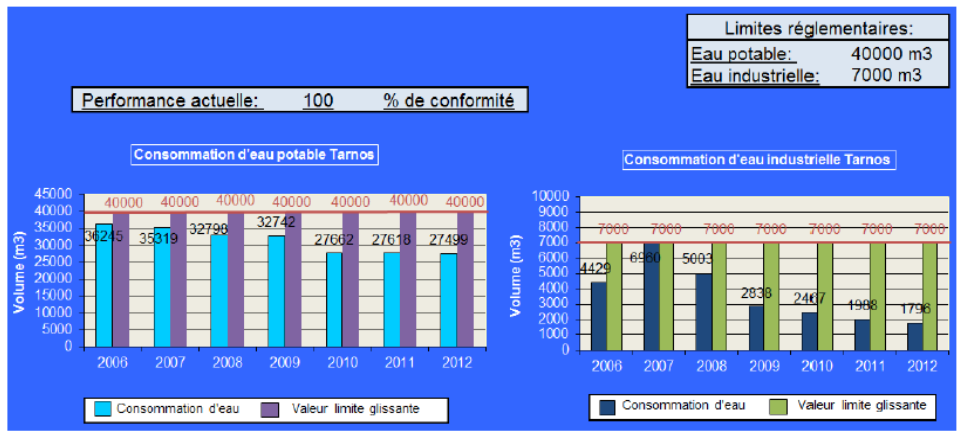
Georges DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire de l'Adour
Ordre du jour de la réunion
Présentation en ligne - Présentation Réunion

Ordre du jour de la plénière :

- Présentation du bilan des rejets de TURBOMECA - Philippe ETIENNE.
- Point sur le fonctionnement du SPPPI avec la proposition et le vote pour le renouvellement de 2 postes du bureau du SPPPI au collège des Industriels.
- Point sur l'Etude de zone :
 - L'état d'avancement des travaux.
 - Les modalités de communication par le SPPPI.
- Questions diverses suite aux demandes de M. BOTELLA en qualité Président de l'Association des Habitants du Quartier St Bernard :
 - Demande de diffusion des ordres du jour des CODERST, rapport des administrations, extraits des comptes-rendus (non confidentiels) concernant les activités du territoire SPPPI.
 - Point sur les demandes formulées à l'Etat portant sur MARINADOUR.
 - Point sur le schéma, le fonctionnement et la responsabilité relatifs à l'émissaire de la route de la Barre.

Philippe ETIENNE, Responsable SSE TURBOMECA
 Bilan des rejets TURBOMECA
 Présentation en ligne - Bilan des rejets TURBOMECA

Consommation eau



→ Nette diminution de la consommation d'eau en 6 ans du à la mise en place de recyclage sur des installations existantes et prise en compte du recyclage pour tout nouveau projet et ce dès la rédaction du Cahier des charges.

➤ Principe de consommateur-payeur au sein des services de l'établissement.

Rejets Aqueux

→ Exutoires :

- - Un point de rejet unique pour les eaux domestiques dirigées vers la station d'épuration exploitée par le Sydec
- - Quatre points de rejets pour les eaux exclusivement pluviales
- - Un point de rejet unique pour les eaux usées industrielles raccordé au réseau industriel du Sydec - rejet dans l'Adour



Nota : Un projet de convention avec le SYDEC est en cours pour les rejets eaux industrielles et domestiques

3 / CONFIDENTIEL / 25/10/2013/DET

Ce document et les informations qu'il contient sont la propriété de Turbomeca. Ils ne doivent pas être copiés ni communiqués à un tiers sans autorisation préalable et écrite de Turbomeca.

Rejets Aqueux – Eaux usées industrielles

→ Eaux résiduaires :

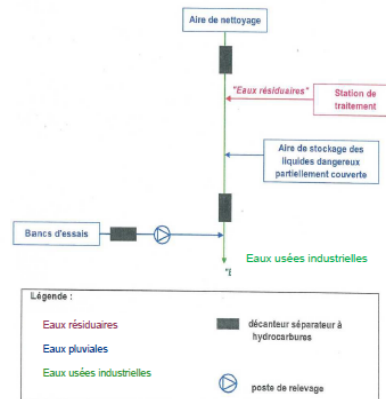
- rejets de la Station de Traitement des Effluents Pollués (STEP) de l'usine

→ Origine effluents entrants en STEP:

- Eaux de rinçages des ateliers de Préparation, Traitement de Surface, caractérisées par la présence de Métaux lourds
- Eaux de rinçages des ateliers de Contrôle Non Destructif, caractérisées par la présence de fluorescéine

→ Différents types de traitement

- Recyclage sur résines échangeuses d'ions
- Traitement physico-chimique (rejets = eaux résiduaires)
- Evaporation sous vide, recyclage des eaux de rinçage des ateliers de contrôle non destructifs



4 / CONFIDENTIEL / 25/10/2013/DET

Ce document et les informations qu'il contient sont la propriété de Turbomeca. Ils ne doivent pas être copiés ni communiqués à un tiers sans autorisation préalable et écrite de Turbomeca.

Rejets Aqueux – Rejets eaux résiduaires

- **Exploitation et Maintenance confiées à un prestataire de service spécialisé, LYONNAISE DES EAUX depuis janvier 2006**
- **Autosurveillance des rejets selon les exigences de l'arrêté préfectoral**
 - En continu, mesure et enregistrement des paramètres pH, T°, débit
 - Hebdomadaire, prélèvement asservi au débit sur 24h et analyse des métaux et DCO à la charge de LDE
 - Trimestriel, prélèvement asservi au débit sur 24h et analyse des métaux et DCO par un laboratoire agréé
 - Enregistrement des résultats sur l'outil GIDAF, outil DREAL
- **Bilan des rejets « eaux résiduaires » 2012 : 99% de conformité**
 - Volume rejet env. 1000 m3/an
 - 215 analyses réalisées
 - 2 Non-Conformité : dépassement en concentration sur les paramètres Nickel et Demande Chimique Oxygène

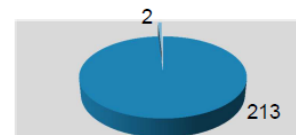
5 / CONFIDENTIEL / 25/10/2013/DET

Ce document et les informations qu'il contient sont la propriété de Turbomeca. Ils ne doivent pas être copiés ni communiqués à un tiers sans l'autorisation préalable et écrite de Turbomeca.



Rejets Atmosphériques

- **Analyse des rejets atmosphériques trimestriellement, annuellement ou tri annuellement selon les installations et conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du site.**
- **Réalisé par le Laboratoire des Pyrénées.**
- **Bilan des rejets atmosphériques 2012 : 99% de conformité**
 - 31 points de mesures
 - 215 analyses réalisées
 - 2 Non-Conformités :
 - Vitesse éjection faible sur une cheminée
 - Non-conformité levée et vérifiée par contre mesure suite à remplacement moteur.



■ Nombre de paramètres conformes
■ Nombre de paramètres non-conformes

7 / CONFIDENTIEL / 25/10/2013/DET

Ce document et les informations qu'il contient sont la propriété de Turbomeca. Ils ne doivent pas être copiés ni communiqués à un tiers sans l'autorisation préalable et écrite de Turbomeca.



Questions-Réponses

M. FARGUES, ARS 64

Où se fait le rejet des eaux traitées industrielles ?

M. ETIENNE, TURBOMECA

Le rejet se fait dans l'exutoire du SYDEC, collecteur d'eaux usées qui va à l'Adour.

M. FARGUES, ARS 64

Qu'en est-il des rejets des aérosols des tours aéroréfrigérantes ?

M. ETIENNE, TURBOMECA

Les rejets des 7 tours ne présentent pas de non-conformité.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

La facturation par service consommateur est remarquable.

M. ETIENNE, TURBOMECA

C'est aussi le cas pour les déchets.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

On a un souci permanent avec ces rejets à l'Adour dont les exutoires du SYDEC et l'interdiction de baignade en rive droite de l'embouchure pour risques sanitaires.

M. ETIENNE, TURBOMECA

Notre objectif est d'améliorer en permanence nos rejets. Il est difficile de dire si l'on pourra les éliminer complètement.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Quels sont les rejets de CO2 des turbines et des bancs d'essais ?

M. ETIENNE, TURBOMECA

Nous avons ce chiffre mais je ne l'ai pas en tête.

M. DUBERT, DREAL Aquitaine

Il n'y a pas de contraintes dans l'arrêté sur ce point et l'entreprise n'est pas soumise aux quotas de CO2.

M. DAUBAGNA, SPPPI Estuaire Adour

La DREAL pourrait-elle nous donner son avis sur les rejets de l'entreprise et la présentation qui en est faite.

M. DUBERT, DREAL Aquitaine

Sur le 3RSDE, il y a eu une campagne initiale sur plus de 40 substances. Au final, il a été imposé une surveillance pour le zinc et le polyphénol.

Georges DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire de l'Adour
Renouvellement du Bureau - 2 postes au collège des industriels

Un point important pour le fonctionnement du SPPPI : suite aux changements de fonction de M. MASSARDIER et M. IVANDEKICS, deux postes ont été libérés au bureau du SPPPI, collège des Industriels que nous devons renouveler ce jour.

Je vous propose :

- M. Roland VIVANT au titre de LBC Bayonne,
- M. Gérald PARRENO au titre de Port Bayonne Avenir.

Je propose que M. PARRENO prenne également le poste de trésorier de l'ASPPPI en qualité de Président de PBA.

Je soumetts ces propositions au vote

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Les propositions sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Georges DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire de l'Adour
Etude de zone - Point d'avancement

Un point sur l'étude de zone :

- Etat d'avancement des travaux : l'Etat a lancé une consultation pour les phases 1 et 2 avant l'été. Le dépouillement des offres a eu lieu au mois d'août en présence de Mme BEDERE et de Monsieur BOTELLA. Nous attendons la notification de l'entreprise qui réalisera la prestation.
- Modalités de communication par le SPPPI : dès que la décision sera publique, l'Etat prévoit de communiquer sur l'étude de zone. Comme nous l'avons discuté et validé en bureau du SPPPI, je vous propose que le SPPPI se fasse également le relais de cette communication par les 2 moyens suivant :
 - La mise en ligne de la fiche de présentation conçue par l'Etat, amendée et validée par le COS et le bureau du SPPPI.
 - La rédaction d'un communiqué de presse que les divers membres du SPPPI pourront relayer par leurs propres moyens de communication (site internet, bulletin d'information, etc).

La proposition ne fait l'objet d'aucune remarque. La rédaction du communiqué de presse sera collégiale.

Georges DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire de l'Adour
Points demandés en questions diverses

Plusieurs questions ont été soumises au bureau par M. BOTELLA Président de l'Association des Habitants du Quartier St Bernard que je soumetts à mon tour à cette assemblée.

- Demande de diffusion des ordres du jour des CODERST, rapport des administrations, extraits des comptes-rendus (non confidentiels) concernant les activités du territoire SPPPI.
- Point sur les demandes formulées à l'Etat portant sur MARINADOUR.
- Point sur le schéma, le fonctionnement et la responsabilité relatifs à l'émissaire de la route de la Barre.

M. BOTELLA, AHQSB

C'est en vue de favoriser la connaissance des dossiers et l'information des citoyens, que nous souhaitons pouvoir disposer de ces éléments.

M. DAUBAGNA

Les communes riveraines sont informées et doivent donner leur avis. Les représentants de l'Etat et des associations qui siègent aux CODERST sont également informés. Les autres membres du SPPPI ne le sont pas. Il serait intéressant d'avoir l'ordre du jour pour savoir ce qui se traite et avoir le compte-rendu quand le sujet relève du périmètre du SPPPI et n'est pas confidentiel, afin que tous les membres du SPPPI aient le même niveau d'information.

M. DALLENES, Sous-Préfet Bayonne

Il est important de savoir quelle est la fonction du CODERST. C'est une instance qui organise la transparence. En plus de l'Etat, y siègent des associations, des élus et autres partenaires qui discutent des projets. Cette demande mérite un examen complet pour voir s'il est possible ou pas de communiquer les éléments. Il n'est pas exclu de traiter d'un sujet sous réserve d'être dans le champ de compétence du SPPPI. Il n'est pas de notre intérêt de cacher les choses mais on ne pourra pas non plus dédoubler les procédures car nos moyens ne sont pas extensibles.

M. DAUBAGNA

Il me semblerait intéressant d'avoir au moins l'ordre du jour.

M. CASTERAN, Sous-Préfecture des Landes

Le CODERST fait partie des instances qui communiquent un avis au Préfet. Ce qui s'y passe n'est pas communicable à l'extérieur.

Sur l'ensemble des documents, le résumé non technique et le rapport de l'avis de l'autorité environnementale sont sur le site de la Préfecture de même que les dossiers, rapports et avis suite aux enquêtes publiques.

Sur la communication des ordres du jour, il n'y a pas de souci.

M. DRONEAU, SOTRAMAB

On parle des activités sur le territoire du SPPPI. Le SPPPI n'est pas un territoire mais un lieu d'échange entre industriels, associations et élus sur les problématiques liées aux implantations industrielles. Le SPPPI n'a pas vocation à gérer des espaces d'un territoire.

M. DAUBAGNA

Concernant le point demandé en précédente réunion portant sur MARINADOUR, Monsieur le Sous-Préfet s'était engagé à nous transmettre les résultats de ces investigations.

M. DALLENES, Sous-Préfet de Bayonne

Là encore, on est sur un sujet qui sort du périmètre du SPPPI mis à part sur le point concernant un éventuel rejet à l'Adour.

Après rappel du contexte, Monsieur le Sous-Préfet, confirme notamment le constat des odeurs liées au benzène, mais qui ne présentaient pas de risque du fait de sa présence sur un courte période, et rappelle que les vérifications ont été menées notamment sur les risques pour les travailleurs sur le site. Aucune irrégularité n'a été relevée.

Divers points de conformité réglementaire relatifs aux transports ont été validés.

Il n'y a pas eu de rejet des eaux du chantier dans l'Adour. Elles ont été pompées et rejetées à la STEP.

Les éléments attendus, à ce jour, portent sur les analyses de fonds de fouilles et les pollutions résiduelles afin de vérifier l'acceptabilité des émanations potentielles et l'éventuelle nécessité de mesures spécifiques.

Les risques sur la santé existent dans le cas de niveau et de durée d'exposition qui n'étaient pas présents.

M. FARGUES, ARS 64

Le benzène est un cancérigène dans des cas d'exposition prolongée. Il reste à définir ce qui va se passer pour les résidents. Il faut s'assurer de la compatibilité des niveaux présents avec les usages.

M. DALLENES, Sous-Préfet de Bayonne

On en a profité pour examiner dans le détail tout le projet avec l'ACBA qui s'est entouré d'un AMO.

Un gazomètre est maintenu sous la voie. Il n'est pas exclu pour le Maître d'ouvrage de se retourner vers GRDF pour des indemnisations.

Le dossier nous semble bien maîtrisé. On continue à travailler avec la collectivité et la société EIFFAGE pour s'assurer des meilleures conditions de réalisation du chantier.

On pourra refaire un point dès que nous aurons des éléments complémentaires.

M. DURDEYTE, ZIPADOUR

Dans le cadre de la circulaire de février 2007 sur les méthodes à prendre en compte dans le cas de sols pollués, le plan de dépollution ne devrait-il pas être mis en place avant le début du chantier ?

M. DALLENES, Sous-Préfet de Bayonne

Cette question s'examine dans le cas du Permis de Construire. Dans le cas de MARINADOUR, on a fait intervenir la DREAL pour la gestion des terres polluées. En ce qui concerne les 2 plans de gestion, on les examine actuellement.

M. DURDEYTE, ZIPADOUR

La circulaire précise que lorsqu'il ne s'agit pas d'une Installation Classée (IC) où que le Maire n'est pas compétent, il doit passer la main à la DREAL. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait dans ces conditions ?

M. DUBERT, DREAL 64

La circulaire s'applique aux IC et si ce n'est pas une IC à la personne qui délivre le PC. On ne peut pas se substituer aux compétences de la Mairie de Bayonne qui a estimé pouvoir traiter ce dossier. On va donner notre avis technique sur les 2 plans de gestion de RIVADOUR et la partie aménagée par l'ACBA.

M. DALLENES, Sous-Préfet de Bayonne

Jusqu'à présent, il n'a pas été établi qu'il y ait problème. S'il y a des pollutions résiduelles, on demandera que des mesures soient prises pour les éliminer. On vérifie en raison de l'alerte donnée mais à ce stade il n'y a pas de problème qui ait pu être confirmé.

Ce qui est certain c'est que l'entreprise a découvert qu'il y avait plus de terres polluées que prévu au départ.

S'il y a des pollutions résiduelles, on prendra toutes les mesures nécessaires.

M. DURDEYTE, ZIPADOUR

Dans un plan de gestion de 2007, il y avait des restrictions. Il y a eu une deuxième étude de dépollution en 2013 par PSI. N'y a-t-il pas une étude de trop ?

M. DUBERT, DREAL 64

Le plan de gestion de 2013 portait sur un aménagement différent.

M. BOTELLA, AHQSB

Lors de la dernière plénière, nous avons rapporté des faits. J'ai noté que vous avez été informé qu'il y avait un rejet dans un égout.

La population de St Bernard a subi, à nouveau, des émanations lors de l'embarquement des terres polluées. Nous avons signalé une activité qui met en présence du benzène qui est un cancérigène. Ce qu'a ressenti la population fait partie du dossier.

J'ai compris par ailleurs que l'ACBA allait se retourner contre GDF.

M. DALLENES, Sous-Préfet de Bayonne

En cas de coût supplémentaire en raison d'un niveau supérieur de pollutions, l'ACBA pourrait se retourner contre GRDF.

J'ai constaté moi-même ces odeurs. Ce qui est étonnant et dommage c'est que ni moi-même ni le Maire n'ayons été saisis directement par les plaignants. Pour autant, on n'était pas dans des conditions de dangers sans quoi on aurait pris des mesures de protection.

M. BOTELLA, AHQSB

Au-delà de la circulaire de 2007, il y a l'accord du gouvernement passé avec GDF de 1996 qui fixait que GDF prenait en charge toutes les usines à gaz en France. Il a été exigé de sortir de cet accord les 2 sites de Bayonne et Blancpignon. Il semble difficile de demander des comptes à GDF dans ces conditions.

D'autre part il y a eu 3 capteurs d'AIRAQ autour de ce chantier, à qui je l'ai signalé, durant sa campagne Benzène et NOx sur l'Agglo. Il sera intéressant d'en regarder l'absorption et d'en constater éventuellement les niveaux.

M. DUBERT, DREAL 64

Lors du protocole de 1996 ont été exclues plusieurs usines à gaz sur lesquelles GDF n'avait pas exploité.

M. DAUBAGNA

Pour synthétiser les informations de ce jour, nous attendons les résultats des analyses des fonds de fouille pour connaître les mesures qui seraient éventuellement à prendre par la suite.

Je suis étonné que ces 2 usines à gaz aient été sorties de la liste alors qu'on aurait pu bénéficier d'une dépollution par GRDF.

Nous pouvons passer au point suivant sur le schéma, le fonctionnement et la responsabilité relatifs à l'émissaire de la route de la Barre.

M. BOTELLA, AHQSB

Nous réitérons notre demande portant sur l'émissaire qui part entre LBC et CELSA et reçoit les rejets de BAYONNE MANUTENTION. Le rejet de CELSA a été obturé ainsi que, selon la mairie de Tarnos, l'émissaire du SYDEC lui même sur cette portion de route.

La canalisation exercée prend tout le pluviollessivage des différentes poussières industrielles de la route et vient au niveau du parking de TIMAC AGRO, récupérer les rejets de l'usine avec une liaison vers SOCADOUR, puis rejet du tout à l'Adour sans aucun traitement. M. BOTTENE avait posé, en réunion spécifique S3PI, la question de l'exutoire de cet égout dans lequel Le Laminoir va rejeter.

M. PERRET, Ville de TARNOS

Le SYDEC a précisé l'existence de 3 branches connues et une branche qui aurait été bouchée. La Ville de Tarnos a relancé le sujet et le SYDEC s'est engagé à faire un passage caméra dans cette zone.

Il y a un réseau pluvial qui passe juste devant avec des raccordements de LBC et CELSA.

M. DAUBAGNA

Est-ce que la municipalité peut s'assurer que les relevés de terrain soient bien faits pour qu'on puisse avoir des réponses et éviter des rejets pollués à l'Adour.

M. PERRET, Ville de TARNOS

C'est l'objet de la dernière rencontre avec le SYDEC.

Les branchements ont été présentés en plénière. On pourra communiquer les résultats du SYDEC dès qu'ils seront disponibles.

M. DAUBAGNA, SPPPI Estuaire de l'Adour

Ces éléments doivent nous permettre de connaître la nature et de maîtriser la qualité des rejets notamment en lien avec la qualité des eaux de baignade.

M. BOTELLA, AHQSB

Si besoin, on peut accompagner le SYDEC dans ces relevés de terrain. Notre objectif est de comprendre l'interdiction de baignade qui s'applique sur la rive droite (et pas sur la rive gauche) et arriver un jour à pouvoir retirer ces panneaux à partir d'une qualité des eaux estuariennes conformes.

M. DUBERT, DREAL 64

Les rejets des industriels sont connus. Dans le pluvial, on a des rejets d'eaux pluviales et de la STEP de LBC.

M. VIVANT, LBC

En cas de problème sur la STEP, on a des obturateurs qui permettent de stopper les rejets.

M. BOTELLA, AHQSB

Est-il possible d'obtenir un contrôle de ce rejet à l'Adour afin d'en connaître la qualité comme la loi sur l'eau le stipule ?

M. DAUBAGNA, SPPPI

Mme MICHEL avait déposé une procédure contre X à défaut de propriétaire identifié. Vers qui faut-il se retourner pour avoir des informations sur la nature et la qualité de ce rejet.

M. DUBERT, DREAL 64

Cette question est à prendre en compte dans l'étude de zone. On pourrait avoir l'effet cumulé sur cet émissaire et voir ce qui pourrait être fait pour améliorer la situation.

M. DAUBAGNA, SPPPI

J'avais demandé à M. GUINAUDEAU si ce pouvait être le cas. Il m'avait confirmé qu'avec l'accord du COS, l'EDZ pourrait prendre en compte ce rejet.

En l'absence d'autres questions, l'ordre du jour étant épuisé, nous pouvons conclure.

Je vous remercie pour votre participation.